

JUILLET 2016 FLASH INFOS



LE BULLETIN MUNICIPAL DE CONDÉ SUR VESGRE

Mairie : 37 rue de la Vesgre - 78113 Condé sur Vesgre
Tél. : 01 34 87 04 30 - Fax : 01 34 87 01 75
E-mail : mairie-condesurvesgre@wanadoo.fr
Internet : www.mairie-condesurvesgre.fr

Horaires d'ouverture :
Lundi et jeudi : 9h30 - 11h30 et 14h30 - 18h30
Mardi et vendredi : 9h30 - 11h30 et 15h00 - 17h00
Mercredi et samedi : 9h00 - 12h00
Permanence des adjoints : en semaine sur rendez-vous

L'

Arrêté de reconnaissance de d'état de catastrophe naturelle a été publié le 8 juin 2016 suite aux inondations des 30 mai et 1er juin 2016 à Condé sur Vesgre.

Arrêté téléchargeable sur le site : mairie-condesurvesgre@wanadoo.fr

LE SAINT GERMAIN

CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE

L

e **Saint Germain**, café, tabac brasserie de Condé, a été repris le 3 juin par Mr Pinault après le départ de Natacha vers d'autres aventures.

Le Saint Germain est ouvert tous les jours de 6h30 à 20h, le jeudi de 6h30 à 14h30 et le dimanche 6h30 à 14h.

Service tous les midis, et le soir pour les groupes sur réservation et privatisation de la salle.



FÊTE NATIONALE

14 JUILLET À CONDÉ

L

e jeudi 14 juillet, l'équipe municipale propose aux Condéens de se retrouver pour un repas convivial organisé dans la cour de l'ancienne école, à partir de 12 h.

- ✓ Repas gratuit pour les Condéens, 10 euros pour les invités d'autres villes ou villages (5€ pour les enfants de -10 ans).
- ✓ Comme l'exige la tradition, vous êtes priés de venir avec vos couverts !

Merci de réserver rapidement vos places pour une meilleure organisation.

Le feu d'artifice sera tiré chez nos voisins de Bourdonné le 13 à 23h00 dans le Parc du Château de Bourdonné, retraite aux Flambeaux 22h00.



COUPON DE RÉSERVATION

Retourner le coupon à la mairie ou répondre par mail (mairie-condesurvesgre@wanadoo.fr) ou par téléphone (01 34 87 04 30).

Nombre de repas : Condéens : __ Adultes / __ Enfants

Extérieurs : __ Adultes / __ Enfants

Nom :

Adresse :

Tél :

Courriel :

SÉCURITÉ

LIMITER LES RISQUES DE CAMBRIOLAGE

©zsw.fr



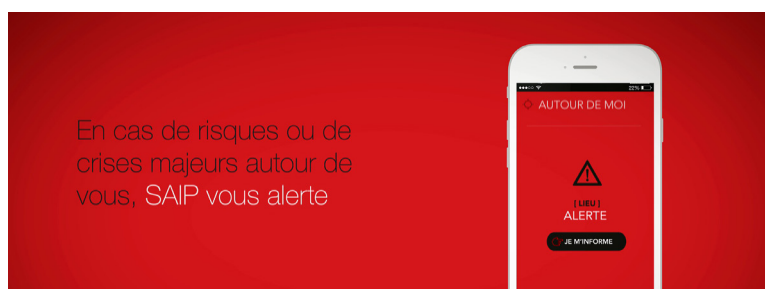
Bientôt les vacances d'été, si vous avez prévu de partir, n'oubliez pas les consignes pour limiter les risques de cambriolage :

- ✓ Faire récupérer son courrier par un voisin
- ✓ Ne pas laisser de clés dans des lieux évidents, pot de fleurs, paillason...
- ✓ Bien verrouiller toutes les ouvertures, mais laisser une source lumineuse visible pour simuler une présence dans la maison
- ✓ Ne pas communiquer vos dates de vacances sur les réseaux sociaux.
- ✓ Prévenir les gendarmes de votre absence pour qu'ils effectuent des passages de surveillance.

DÉMARCHEURS

ATTENTION AUX ARNAQUES

Méfiez vous des propositions de certaines personnes qui démarchent à domicile pour effectuer des petits travaux chez les particuliers, il ne s'agit pas d'entreprises reconnues ou déclarées et vous n'aurez aucun recours en cas de problème.



ÉTAT D'URGENCE

RESTEZ INFORMÉS

Application Mobile **SAIP**, système d'alerte et d'information des populations.

Avec Apple Store et Google Play, vous êtes informés sur votre téléphone intelligent d'un risque d'attentat ou d'un évènement exceptionnel.

Ce dispositif est mis en place pour l'Euro de football 2016.

Infos sur le lien disponible sur le site de la mairie :

<http://www.mairie-condesurvesgre.fr>.

OTV

PENSEZ-Y !

ANNUAIRES PROS

ATTENTION AUX ARNAQUES

Attention aux arnaques aux annuaires professionnels !

La **DIRECCTE** met en garde les petites et moyennes entreprises ainsi que les collectivités locales contre les arnaques de proposition d'insertion dans de prétendus annuaires professionnels, sans aucune retombée favorable, mais avec des factures conséquentes à régler par le souscripteur abusé.

Pour plus d'informations, consultez le **guide en ligne de la DGCRF** (<http://www.economie.gouv.fr/dgcrf/annuaires-professionnels-attention-aux-arnaques>).



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECCTE

ENVIRONNEMENT

HAIES

PRÉSERVATION DES OISEAUX

Nouvelle obligation, rendue évidente face à la disparition de nombreuses espèces d'oiseaux: il est désormais interdit de tailler les haies et les arbres du 1er avril au 31 juillet. Cette période d'interdiction permet de préserver la reproduction et la nidification de nombreux oiseaux.

Arrêté du 24 avril 2015 BCAA

TROTTOIRS

Les herbes sauvages indésirables et les haies conquérantes sont à la charge de chaque Condéen qui doit entretenir son bout de trottoir.

BERGES

Là aussi, vous avez l'obligation d'entretenir les berges du cours d'eau qui passe chez vous, c'est de votre responsabilité que l'eau puisse circuler sans entrave. En cas de constat de dépôt de déchets, quels qu'ils soient, ou de défaut d'entretien, la Police de l'Eau, qui peut suivre le cours d'eau pour contrôler son entretien sera appelée à verbaliser les contrevenants.

ORDURES MÉNAGÈRES

Les bacs sont collectés le jeudi matin, ils doivent être sortis la veille au soir et rentrés après le passage des camions. En ce qui concerne les déchets verts, ils sont collectés le lundi matin, les sacs doivent donc être sortis le dimanche soir seulement.

POINTS DE COLLECTE DE VERRE

Ne rien déposer à coté.

FEUX INTERDITS.



CONCOURS ENVIRONNEMENT

Thème « Nos amis les arbres, leur influence sur le climat »
Pauline V. a une nouvelle fois remporté le 1er prix pour les 7/8 ans pour son collage/dessin, félicitations Pauline !

BLOCTEL

DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE

Un nouveau dispositif pour en finir avec le démarchage téléphonique. Vous pouvez vous inscrire gratuitement sur un registre d'opposition en entrant vos n° de fixe et/ou de portable sur le site www.bloctel.gouv.fr. Un courriel de confirmation vous est envoyé sous 48 h, vous devez alors cliquer sur le lien d'activation.

Vous serez protégé du démarchage dans un délai de 30 jours après la confirmation de votre inscription, pour une durée de 3 ans.

Bloctel est conçu pour protéger du démarchage commercial, d'autres démarchages restent actifs (banque, presse, instituts de sondage, associations...). **Le service Bloctel remplace le service Pacitel.**



SAPEURS POMPIERS

DES SERVICES DÉSORMAIS FACTURABLES

Certains services apportés par les Sapeurs Pompiers, jusqu'alors gratuits, vont être désormais facturables par les Centres d'Intervention des Yvelines. Nous vous apporterons très bientôt plus d'informations concernant ces nouvelles mesures.

IMPÔTS

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Ce document est disponible lors de votre déclaration en ligne depuis mi-avril.
Il est demandé lors de la constitution de dossiers administratifs (prêts bancaires, bail, aide sociale...)
Cet accès en ligne permet de disposer de ce document sans attendre la réception de l'avis d'impôt.
Si vous n'êtes pas en mesure d'imprimer ce document, vous pouvez l'envoyer par courriel à votre interlocuteur ou lui transmettre les 2 identifiants suivants : **n°fiscal** et **référence** de l'avis. Votre interlocuteur pourra alors vérifier votre situation sur impots.gouv.fr/verifavis.

AIDES CAF

CHÉQUIERS LOISIRS

Les « Bons Loisirs » se nomment désormais « Chéquier Loisirs ».
D'une valeur de 60 € par enfant, ils sont versés aux familles selon un plafond de ressources déterminé par la CAF.
Ces chèques sont destinés à financer l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs ainsi que l'accueil de loisirs sans hébergement.
Renseignements auprès de la CAF sur caf.fr

CARTE SCOL'R



Inscription et paiement en ligne pour les collégiens.
Le STIF a mis en place un service d'inscription et de paiement en ligne pour les élèves de la CCPH résidant dans les Yvelines, transportés vers les collèges de Houdan et d'Orgerus.
Les familles déjà inscrites l'année dernière ont reçu leur code personnel d'accès.
Pour une première demande, se connecter sur l'espace d'inscription, sur « nouvelle demande » .
Inscriptions en ligne sur : scol-r-css.stif.info

Bulletin municipal de Condé sur Vesgre, première édition - Juillet 2016. Directrice de publication : Josette JEAN, maire de Condé sur Vesgre. Conception, illustrations et mise en page : Sylvain Pilpay pour zsw.fr. Rédaction : Josette Jean, Christiane Guignon, Florence Lion, Nadia Plisson. Illustrations ©zsw.fr, ©Florence Lion, ©Fotolia.

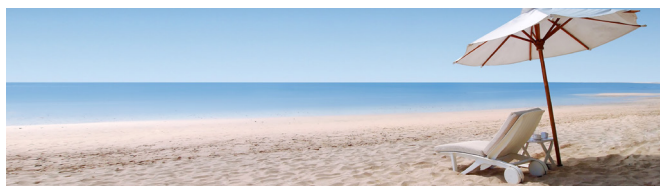
CHERCHEUR D'EMPLOI

DIFFÉRENCIEZ VOTRE CV

Différenciez votre CV en mettant en valeur vos compétences en orthographe !
Passez le certificat de niveau en orthographe au Centre d'examen Voltaire situé à Versailles à la Chambre des Métiers des Yvelines (CMAY), centre agréé pour les Yvelines.
Objectif : certifier la maîtrise de la langue française à l'écrit.
Le score obtenu peut être mentionné sur son CV pour mettre en évidence une compétence différenciatrice.
Renseignements et inscription :

L. Leblanc 01 39 43 43 64 ou poleformation@cm-yvelines.fr

VACANCES SCOLAIRES



VACANCES D'ÉTÉ 2016

La fin de l'année scolaire sera le 5 juillet à 16h30 et la rentrée de nos enfants se fera le 1^{er} septembre à 8h40.

Bonnes vacances à tous !

CENTRE DE LOISIRS

Le centre de loisirs est ouvert du 6 au 29 juillet et du 29 au 31 août.

FERMETURE MAIRIE

La mairie sera fermée le samedi du 14 juillet au 15 août inclus.

LES SUPER MAMANS DE CONDÉ

Mesdames, venez rejoindre notre page Facebook (les super mamans de condé) : échange recettes, astuces, sorties, petites annonces... déjà 28 adhérentes !

ANIMATIONS LOCALES, LOISIRS

À CONDÉ SUR VESGRE



La météo a contraint le Comité des Fêtes à reporter les Jeux de Condé à une date ultérieure.

La Brocante est toujours d'actualité !

Inscrivez vous pour le dimanche 3 juillet au plan d'eau.

CHEZ NOS VOISINS

HOUDAN

Fête de la St Christophe le dimanche 3 juillet

Appel à participer au défilé de voitures et chars fleuris dans les rues de Houdan.

Infos : mairie houdan.accueil@cc-payshoudanais.fr ou 01 30 46 81 30.